

Département  
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT  
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE  
VERNOUILLET

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL



L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le TREIZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> décembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme MONTIGNY, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, SENECHAUX, M. CAN, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mmes EMOND à Mme MONTIGNY, M. TRAPATEAU à M. RICHARD, Mme MERABTI à Mme BENABI, M. AHSAINÉ à Mme VIGNY,

Absents excusés : MM. DETAMANTI, DAOUD.

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 21 h 45

Vu le Budget Primitif 2023,

Vu le Budget supplémentaire 2023,

Monsieur le Maire expose que la délibération du Conseil Municipal du 28/06/2023 doit être annulée suite à une erreur matérielle - erreur de Budget, demandé par la Trésorerie.

OBJET :

BUDGET ANNEXE ZONES  
D'AMENAGEMENTS 2023

DECISION MODIFICATIVE  
N° 1

ANNULE ET REMPLACE LA  
DELIBERATION  
SG-2023/06-05

Date de la  
convocation  
du Conseil municipal

1<sup>er</sup> décembre 2023

SG- 2023/12 - 21

Acte certifié exécutoire après  
transmission aux services  
préfectoraux

Publication électronique et mise en  
ligne sur le site internet de la  
collectivité le

FONCTIONNEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Nature	Motif	Montant	Chapitre	Nature	Motif	Montant
043	796	Transferts de charges financières	2 200,00	043	608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	2 200,00
042	7133	Variation des encours de production de biens	69 000,00	042	71355	Sortie des lots pour leur coût de production	51 000,00
				023		Transfert vers la section d'investissement	18 000,00
TOTAL			71 200,00	TOTAL			71 200,00
INVESTISSEMENT							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Nature	Motif	Montant	Chapitre	Nature	Motif	Montant
040	3355	Sortie des lots pour leur coût de production	51 000,00	040	3355	Terrains aménagés	69 000,00
021		Transfert depuis la section de fonctionnement	18 000,00				
TOTAL			69 000,00	TOTAL			69 000,00

Le Conseil municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

ACCEPTÉ les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme

La secrétaire de séance,

Michèle MANSON

Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut  
faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le  
Tribunal administratif d'Orléans  
dans un délai de deux mois à  
compter de la date de  
publication conformément aux  
articles R.421-1 et R.421-3 du  
code de justice administrative.

